

REGLEMENT D'UTILISATION DES TENNIS DU CENTRE SPORTIF UNIL/EPFL

A DORIGNY

1. La carte de tennis du Centre sportif UNIL/EPFL à Dorigny est réservée aux étudiants, professeurs, assistants, membres du personnel et anciens étudiants s'étant acquitté de leur cotisation annuelle et étant en possession de leur carte de membre.
2. **Inscription** Au secrétariat du Service des sports universitaires (SSU).
3. **Carte** La carte de membre est valable une année académique Elle doit être obligatoirement **déposée** à l'entrée du court durant le jeu.
4. **Réservation** Les réservations se font uniquement avec votre code d'accès (e-mail) via le site internet www.sport/unil.ch
5. **Chaussures** Sont seules autorisées, des chaussures de sport propres et ne laissant pas de dépôt de terre ou de sable.
6. **Vestiaires** Merci d'utiliser les vestiaires des terrains et tennis du Centre sportif universitaire de Dorigny. **Ne pas laisser de valeurs dans les vestiaires, mais les prendre avec soi ou les déposer dans les casiers.**
7. **Parking** Les parcs à voitures du Centre sportif (au nord du stade, du Parc Bourget, à proximité immédiate des vestiaires) et de l'Université de Dorigny sont seuls autorisés.
8. **Instructions** Prière de se conformer strictement au règlement d'utilisation des tennis et aux instructions du personnel. **Tout abus pourra entraîner le retrait de la carte d'utilisateur sans aucun dédommagement.**
9. **Mur** Possibilité d'utiliser le mur d'entraînement, réservé exclusivement au tennis.
10. **Interdiction** Seul les professeurs de tennis SSU sont habilités à donner des cours de tennis sur ces installations. Tout abus entraînera un retrait automatique de la carte d'accès.